

## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/061

Genève, le 11 octobre 2021

CONCERNE :

Capacités scientifiques pour l'identification et la traçabilité d'esturgeons  
et polyodons (*Acipenseriformes spp.*)

1. À sa 18<sup>e</sup> session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté, *inter alia*, les décisions 16.136 (Rev. CoP18) et 16.137 (Rev. CoP18), *Identification et traçabilité d'esturgeons et polyodons (Acipenseriformes spp.)* comme suit :

**16.136 (Rev. CoP18) À l'adresse du Secrétariat**

*Le Secrétariat :*

- a) *sous réserve de fonds externes et en consultation avec le Comité pour les animaux, organise une étude en vue :*
  - i) *de fournir une vue d'ensemble des méthodes moléculaires, fondées sur l'ADN et autres méthodes criminalistiques pouvant aider à identifier les espèces et les populations de spécimens d'Acipenseriformes dans le commerce, de déterminer l'origine ou l'âge des spécimens et de faire la différence entre les spécimens sauvages et les spécimens élevés en captivité ou issus de l'aquaculture ;*
  - ii) *d'examiner les évolutions pertinentes dans ce domaine, y compris la disponibilité et la fiabilité de systèmes d'identification uniformes ;*
  - iii) *d'évaluer les avantages et les inconvénients des différentes méthodes (y compris leur aspect pratique, leur coût, le rendement temporel, la fiabilité, les impératifs techniques, etc.) ; et*
  - iv) *de formuler des orientations pertinentes pour les Parties à la CITES, les organismes chargés de la lutte contre la fraude, le secteur privé et autres parties prenantes ;*
- b) *veille à ce que les Parties autorisant le commerce de spécimens d'esturgeons et de polyodons, les experts, institutions et organisations compétents et le secteur privé soient consultés tout au long de cette étude ;*
- c) *met les résultats de l'étude à la disposition du Comité pour les animaux pour examen ; et*
- d) *diffuse les recommandations formulées par le Comité permanent conformément à la décision 16.138 (Rev. CoP18), dans une notification aux Parties.*

**16.137 (Rev. CoP18) À l'adresse du Comité pour les animaux**

*Le Comité pour les animaux aide le Secrétariat à arrêter les détails de l'étude dont il est question dans la décision 16.136 (Rev. CoP18) et à surveiller sa réalisation. Il révise le rapport de l'étude et fait des recommandations, s'il y a lieu, pour examen par le Comité permanent.*

2. Conformément aux dispositions de la décision 16.136 (Rev. CoP18), les résultats de l'étude *Identification des espèces et hybrides, source et origine géographique des spécimens et produits d'esturgeons et polyodons (Acipenseriformes spp) présents dans le commerce (AC31 Doc. 16 Add)* ont été communiqués pour examen au Comité pour les animaux à sa 31<sup>e</sup> session (AC31, en ligne, juin 2021).
3. Le Comité a demandé au Secrétariat de publier une Notification pour demander aux Parties de consulter les laboratoires de leur pays et d'informer le Secrétariat de leurs capacités à mener des analyses scientifiques comme l'établissement des « profils d'acides gras » et les « analyses d'isotopes stables », ainsi que de leur demander s'ils étaient prêts à analyser des échantillons, et de publier cette liste sur la partie sécurisée de la page web de la CITES.
4. Le Secrétariat invite donc par la présente les Parties à consulter les laboratoires de leur pays et :
  - a) identifier les laboratoires possédant les capacités à mener des analyses scientifiques telles que le « profilage des acides gras » et les « analyses d'isotopes stables » pour l'identification des esturgeons.
  - b) déterminer si le laboratoire est prêt à analyser des échantillons de spécimens d'esturgeons et de parties et produits d'esturgeons et accepte de figurer sur la liste communiquée aux autorités de la CITES ; et
  - c) communiquer au Secrétariat les informations suivantes concernant chacun des laboratoires :
    - i) Nom et adresse du laboratoire
    - ii) Pays, région CITES
    - iii) Norme QA
    - iv) Types d'analyses effectuées (par ex: profilage des acides gras, analyses d'isotopes stables, etc.)
    - v) Nom et adresse mail de la personne contact
5. Les Parties sont invitées à communiquer les informations au plus tard le **30 novembre 2021** à [info@cites.org](mailto:info@cites.org) et [hyeon-jeong.kim@cites.org](mailto:hyeon-jeong.kim@cites.org). Les Parties pourront ensuite à tout moment ajouter à cette liste pour l'actualiser.